

**Commission des soins infirmiers, de rééducation
et médico-techniques**

Président : Annie ALLAMANO, Coordonnateur Général des Soins

	Titulaires	Suppléants
Membres avec voix délibératives :		
Groupe des cadres de santé :		
– filière infirmière	Nathalie DUBRULLE	/
	Myrienne LAMBERTI	/
	Rosine RAMUS	/
	Florence RAYMOND	/
– filière médico-technique	Sandrine MATHIEU	/
Groupe des personnels infirmiers, de rééducation et médico-technique :		
- personnels infirmiers	Jérôme MOLLE	Manon BROCHIER
	Maravillas MAYO	Christine SUCHEL
	Catherine TIXIER	Muriel ARTAUD
	Coralie TRAISNEL	Muriel ZALINSKI
	Laétitia MALLIMO	Vincent FRAPPART
	Vanessa FLOUQUET	Geneviève CEMAT
	Coralie GERBY	Emilie QUERE
	Eva REY	Stéphanie LAHMIDI
		Magalie CANTI
		Audrey FORTE
		Gwennaëlle ROMESTIN
		Dominique GARCIN
		Anne GRANARA
- personnels de rééducation	Isabelle DRAPIER	Ingrid PERU
	Anne Fleur SAUTOUR	
- personnels médico-techniques	Steven CANTREL	/
	Sylvie DAVIN	/
Groupe des aides-soignants :		
- corps des aides-soignants	Thierry RUIZ	Camille ESCALLE
	Nassima BOUDIAF	Stéphanie SEBANI
	Séverine DANTIN	Virginie FUES
	Romain MAURY	Régine OTT
	Alexia TOUCHE	
Membres avec voix consultatives :		
-BELLET Bruno		-1 étudiant Aide Soignant
-1 étudiant en Soins Infirmiers de 3 ^{ème} année		-PELLISSIER Laurence

Conformément à l'article R6146-10 du code de la santé publique, la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques est consultée pour avis sur :

- Le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques élaboré par le coordonnateur général des soins ;
- L'organisation générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ainsi que l'accompagnement des malades ;
- La politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques liés aux soins ;
- Les conditions générales d'accueil et de prise en charge des usagers ;
- La recherche et l'innovation dans le domaine des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- La politique de développement professionnel continu.

Par ailleurs elle est informée sur, notamment :

- Le règlement intérieur de l'établissement ;
- Le rapport annuel portant sur l'activité de l'établissement.